



MANIFESTE

**pour une scolarisation
effective de tous les enfants**

L'ENQUÊTE
CONCERNE

145

**ENFANTS
DE 3 À 18 ANS**

Adapei 27

433 rue Jean Monnet
CS 70355
27003 Evreux
02 32 62 23 60

ÉDITÉ

30.08.2021



ÉDITO



En France, tous les enfants sont supposés avoir le droit d'aller à l'école.

Mais dans les faits, la réalité est toute autre. De nombreux enfants en situation de handicap sont confrontés à des conditions de scolarisation inadaptée à leurs besoins, à leurs envies, ainsi qu'à la spécificité de leur handicap. Certains ont un « bout » de solution. D'autres sont en attente de solutions de dernière minute, en école spécialisée ou dans leur école de quartier. Nombre d'entre eux ne bénéficient pas de solutions de scolarisation pleines et entières.

L'éducation ne peut pas et ne doit pas être une simple promesse ; avoir un handicap ne peut et ne doit pas être une source d'exclusion du système éducatif. C'est à l'école de se transformer, de s'adapter, pour pouvoir accompagner chaque enfant. Par ce manifeste, l'Unapei évalue les avancées et les grands chantiers à mener sur les territoires pour que les enfants cessent d'être privés de leur droit fondamental à l'éducation.

En forçant la prise de conscience, l'Unapei veut, plus que tout, mobiliser toutes les forces-vives de notre pays - élus, décideurs publics, professionnels de l'Éducation nationale, professionnels du médico-social pour qu'ensemble nous puissions œuvrer et instaurer des solutions adéquates pour chaque enfant. **Les priver de l'école, c'est les priver d'une part essentielle de leur enfance et de leur vie. Et ils n'ont pas le temps d'attendre pour vivre leur vie d'enfant sans rupture de parcours !**

Luc GATEAU, Président de l'UNAPEI

L'article L.111-1 du Code de l'Éducation dispose que le service public de l'Éducation veille à la scolarisation inclusive de tous les enfants sans aucune distinction. Cependant, à la rentrée de septembre 2021, de nombreux enfants et adolescents accompagnés dans nos établissements et services se retrouveront sans solution de scolarisation. 1 heure d'enseignement par semaine, est-ce acceptable ? Ces enfants aux besoins particuliers ne sont-ils pas des citoyens à part entière avec les mêmes droits ? L'ADAPEI 27 s'inscrit dans la défense du droit de chaque enfant avec des besoins spécifiques d'aller à l'école ordinaire ou spécialisée, d'être un élève parmi les autres, d'acquérir des savoirs et des compétences, de s'épanouir, de devenir plus autonome comme le prévoit la loi n°2013-595 du 8 juillet 2013. Respectons le droit à l'instruction pour tout enfant !

Florence PERRET, Présidente

L'ENQUÊTE
CONCERNE

145

**ENFANTS
DE 3 À 18 ANS**

LÉGENDE



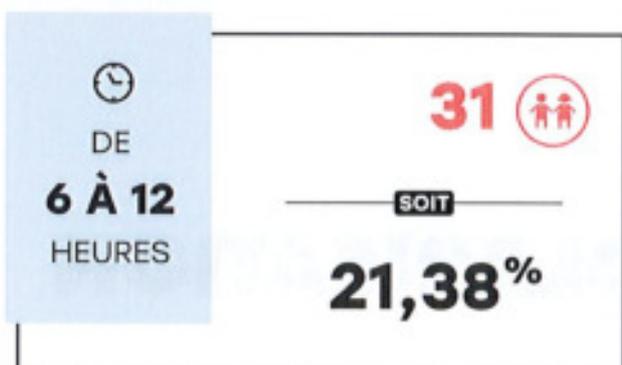
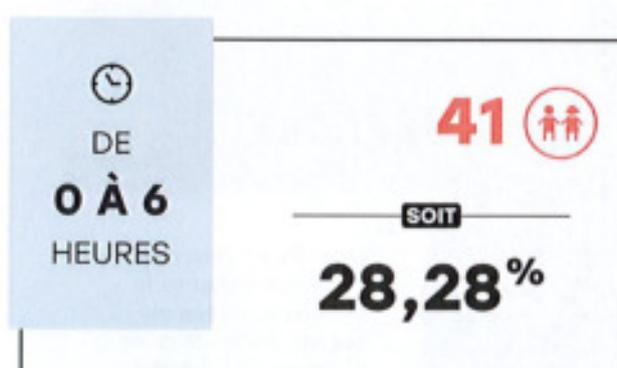
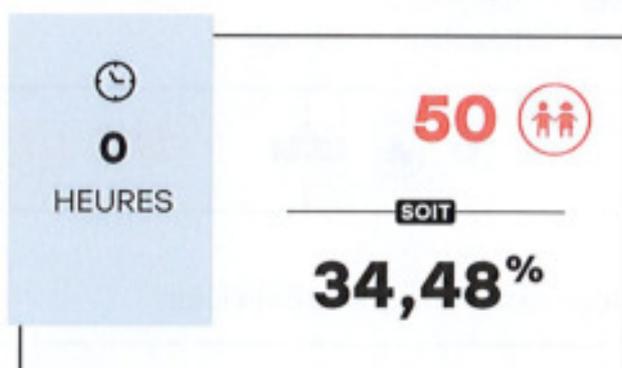
Enfants



Enseignants



HEURES DE SCOLARISATION PAR SEMAINE



“ Eva aura 9 ans en fin d'année, n'a jamais été scolarisée. En attente d'IME (Institut médico-éducatif) depuis 2016. Les années passent, les espoirs se réduisent. Les chances pour Eva diminuent. La France, le pays des droits pour tous, l'éducation, l'instruction et l'inclusion sont juste une utopie. ”

Source : morentree.org

L'ENQUÊTE
CONCERNE

145

**ENFANTS
DE 3 À 18 ANS**

LÉGENDE



Enfants



Enseignants



Enseignants spécialisés



“
Mon fils est complètement
déscolarisé depuis le
premier confinement. Il n'a
aucune perspective de
place en IME (Institut
médico-éducatif). Il
régresse dans tous les
domaines. Notre vie
familiale est mise entre
parenthèses.”

Source : marentree.org

NOMBRE ET QUALIFICATION DES ENSEIGNANTS

Mis à disposition
par l'Éducation nationale



Dont enseignants spécialisés

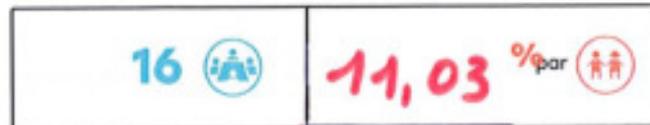


SUIVI DE LA SCOLARISATION

Pourcentage d'élèves ayant eu une ESS
(Equipe de suivi de scolarisation)



Pourcentage d'élèves ayant eu un
GEVASco (Guide d'évaluation scolaire)



L'ENQUÊTE
CONCERNE

145

ENFANTS
DE 3 À 18 ANS

LÉGENDE



Enfants



Enseignants

NOMBRE D'ENFANTS AYANT UN TEMPS DE PRÉSENCE À L'ÉCOLE ORDINAIRE

(au moins ½ journée par semaine)

En établissement scolaire,
centre de formation, etc.
(Hors enfants accompagnés en SESSAD)

1



SOIT

0,69%

INDICATEURS D'UNE SCOLARITÉ INCLUSIVE

Élèves inscrits
dans la « base élève »
de l'Éducation nationale

0



SOIT

0,00%

% de places de SESSAD
(Service d'éducation spéciale
et de soins à domicile) sur
les places totales

0



SOIT

0,00%

% d'élèves scolarisés en
Unités d'enseignement
externalisées ou en classes
externalisées

13



SOIT

8,97%

#JAIPASECOLE

“ Nous pallions tous les carences de l'Éducation nationale qui refuse de débloquer les moyens financiers pour rendre l'école accessible à tous, dans l'indifférence générale. Mes 2 enfants sont concernés. ”

Source : marentree.org

ABSENCE DE PLACE À L'ÉCOLE ORDINAIRE OU DANS UNE ÉCOLE SPÉCIALISÉE, ACCUEIL PAR DÉFAUT DANS UNE STRUCTURE QUI NE CONVIENT PAS OU PLUS, SCOLARISATION INADAPTÉE À LEURS BESOINS OU INEXISTANTE...

“ Malgré trois ans de combat je suis sans solution pour mon fils. J'ai frappé à toutes les portes à toutes les personnes qui faut contacter et toujours rien. ”

Source : marentree.org

Cette année encore, des enfants en situation de handicap n'accéderont pas à l'école comme les autres élèves. La France doit, enfin, rendre effectif le droit à la scolarisation pour tous les enfants en prenant en considération leurs besoins et leurs attentes particulières.

Le site internet marentree.org invite la société et les pouvoirs publics à prendre la mesure des inégalités vécues par les élèves en situation de handicap partout sur le territoire français. Grâce aux témoignages postés par tous ceux qui subissent ces situations valent tous les mots et tous les discours. Ils rendent visibles les réalités subies par ces enfants isolés du seul fait de leur handicap et de l'absence d'une prise en compte de celui-ci par le système scolaire.



**RENDEZ-VOUS SUR
MARENTREE.ORG**

pour mieux comprendre les parcours chaotiques de ces enfants, sources d'exclusion et de perte de chance.